

**PROJET
PEDAGOGIQUE
PÉRISCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE**

**SECTEUR
POINT DU JOUR**

*ANNÉE SCOLAIRE
2024 - 2025*



Pôle Famille et Proximité

Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse
Service Enfance Jeunesse

Espace Audiffred -1 rue de la Tour -10000 Troyes

<https://famille.troyes.fr/Troyes>

☎ 03 25 42 68 06



SOMMAIRE

Introduction

..... p.1, 2, 3

Présentation du secteur Point du Jour

..... p. 3, 4

Présentation de l'accueil de Loisirs Point du Jour

..... p.5, 6, 7

Les objectifs du projet pédagogique périscolaire et extrascolaire

..... p.8, 9

Le public

..... p.10, 11, 12

Présentation de "Mon Périscolaire "

..... p.13, 14, 15, 16, 17, 18

La communication

..... p.18, 19

La santé

..... p.19, 20

Rôle et mission

..... p.22

Introduction

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (*chiffres INSEE 2021*)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

➤ Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEdT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEdT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

➤ La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

➤ Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes ») ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

✓ **Objectifs éducatifs** *(extrait du Projet Éducatif)*

1. **Favoriser l'épanouissement personnel** : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
2. **Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales** : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
3. **Respect des identités et des cultures** : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
4. **Préparation à la vie en société** : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
5. **Respect du milieu naturel** : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

➤ Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

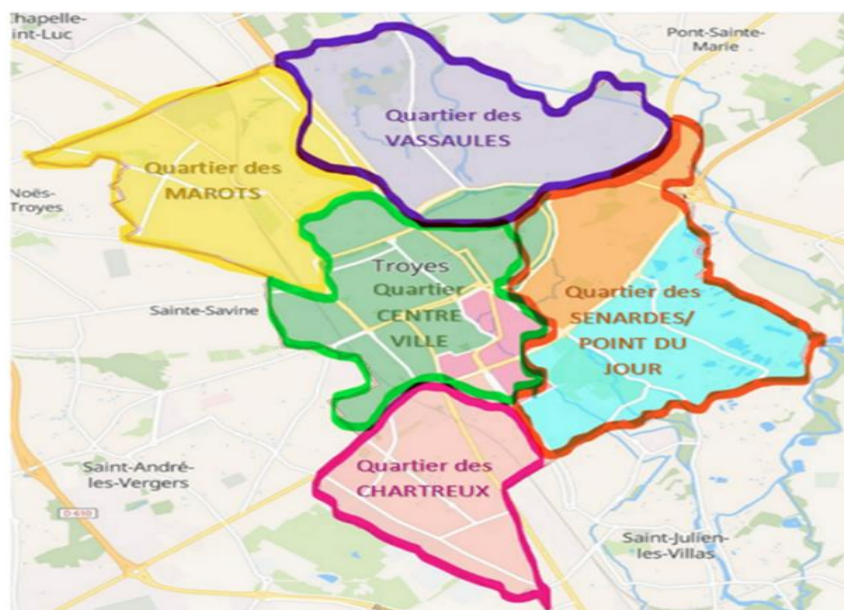
Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants proposés à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.


Présentation du secteur Point du Jour


Carte de sectorisation



 Ecoles : Marcel Pagnol, Blossières Charles Dutreix, De Letin / Accueil de loisirs : Point du Jour et Sénardes

 Ecoles : 14 Juillet, Jean Jaurés, Paradis, Jean Macé, Diderot/ Accueil de loisirs : Jules Guesde

 Ecoles : Tauxelles, Louis Dumont, Preize, Millard, Kleber/ Accueil de loisirs : Louis Dumont et Vassales

 Ecoles : Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak, Paul Bert/ Accueil de loisirs : René Peltier

➤ Les partenaires du secteur Point du Jour



Espace Porte St Jacques

2, place de Soest

10000 Troyes

Tél : 03.25.42.20.00

Horraire d'ouverture

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h

Services proposés à la mairie annexe

- Inscriptions scolaires et aux activités périscolaires, à la restauration scolaire et en accueils de loisirs
- Location de salles

Espace France Services

Au cœur de la Maison de quartier, retrouvez les services suivants :

- La Poste
- Allocations familiales (Caf)
- Finances publiques (DDFiP)
- Assurance Maladie (CPAM)
- Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Pôle emploi

Espace intergénérationnel

- Aides aux devoirs pour les collégiens les mardis et vendredis de 17h à 18h30
- Activités Ados (pendant les vacances scolaires)
- Aide à l'accès numérique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Les activités de l'espace intergénérationnel de la Porte Saint-Jacques :
 - activités de loisirs et convivialité
 - activités culturelles et artistiques
 - « en forme tous ensemble »

Les permanences au sein de la Maison de Quartier

- **Des élus** à votre écoute
- **Point Information Jeunesse (PIJ)** : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h avec ou sans rendez-vous au 03 25 42 34 88
- **Centre Municipal d'Action Sociale** : les lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h à 12h sur rendez-vous au 03 25 70 98
- **Programme de Réussite Éducative** : sur rendez-vous, le mercredi après-midi au : 06 45 68 59 66

Présentation de l'Accueil de Loisirs Point du Jour :

L'accueil des enfants de moins de 6 ans se situe au 11, rue Chesterfield : 24 places

L'accueil des enfants de plus de 6 ans se situe au sein de l'espace intergénérationnel de la Porte Saint Jacques 42 places



Journée complète sans repas : Accueil des enfants de 8h à 18h

Accueil des enfants **de 8h à 12h et de 13h30 à 18h** Journée complète avec repas

- L'Accueil de Loisirs se situe dans le quartier du Point du Jour.
- La ligne N°7 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue de Lattre de Tassigny ou l'avenue du 1^{er} mai.
- Les familles sont accueillies au 11, rue Chesterfield pour les enfants de 3 à 6 ans et à l'espace intergénérationnel de la Porte Saint Jacques pour les enfants 6 à 12 ans.
- A proximité se situent un parc verdoyant, un microsite. Le gymnase « Blossières » peut être mis à disposition pour les activités sportives et physiques.
- La restauration sera dans les locaux de la Porte St Jacques



➤ L'Accueil de Loisirs du Point du Jour

...met en œuvre un projet lié à l'autonomie et à la responsabilisation des enfants de 3 à 12 ans. L'équipe d'animation s'attache au bien-être et propose un environnement sécurisant afin qu'ils puissent évoluer à leur rythme et en confiance. Au travers de jeux sportifs, d'activités créatives et d'expression, les enfants apprennent à vivre ensemble, dans le respect de soi et des autres.

➤ **Organisation des Accueils de Loisirs ville de Troyes**



Mon accueil de loisirs

Mercredis



Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants **chaque mercredi**.

Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service d'accueils de loisirs élargie, sur la base de **trois formules : journée complète sans repas,**

journée complète avec repas ou demi-journée (matin uniquement).

La Ville de Troyes compte **7 accueils de loisirs**.

JULES-GUESDE

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école élémentaire 14 juillet)
2, bd du 14 juillet,

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
72, rue Charles Gros (école élémentaire 14 juillet)

En journée complète (sans repas)
De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h
En demi-journée (sans repas) : De 7h30 à 12h
En journée complète (avec repas)
De 7h30 à 18h

LOUIS-DUMONT

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école maternelle Louis-Dumont)
135, rue Étienne-Pédron

En journée complète (sans repas)
De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
En journée complète (avec repas)
De 7h30 à 18h15

MAROTS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
80 bis, rue des Marots

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

POINT-DU-JOUR

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
11, rue de Chesterfield

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier du Point-du-Jour)
2, place de Soëst

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

RENÉ-PELTIER

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
(maison de quartier des Chartreux)
110 bis, avenue Édouard-Herriot

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

SÉNARDES

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école maternelle Marcel-Pagnol)
10, rue Jean Camille-Niel

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier des Sénardes)
3, allée Yves de Copainville

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

VASSAULES

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
6, rue des Vassaules

En journée complète (sans repas)
De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
En journée complète (avec repas)
De 7h30 à 18h15

Troyes

Espace Audiffred
Pôle municipal de la Famille
Service Relations avec les usagers
1, rue de la Tour à Troyes
03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

Comme
un vent
de liberté !



➤ Journée type de l'Accueil de Loisirs Point du Jour

8H00 - 9H15

Accueil échelonné des familles et des enfants

9H15 - 11H30

Rangement des activités du temps d'accueil
Rituel du Matin « c'est quoi ton humeur ? » – choix des activités / forum / activités libres / Projets de l'enfant / Evènements

11H30 - 13H45

- Rangement et retour au calme
- Temps de repas
- Jeux libres
- Retour à l'accueil de loisirs

Temps de sieste pour les enfants de 3-4ans
réveil libre des enfants

Un espace de repos et de détente pour les
enfants de 5-12ans

14H - 16H15

Activités / Projet de l'enfant
Evènements, ~~gats~~jeux, sorties ...

16H30 -17H00

Temps du goûter.

Evaluation de la journée des
ateliers et du ressenti des
enfants

17H00-18H00

- Accueil des familles et départ échelonné
- Échange avec les parents autour des activités du jour
- Ranger des salles d'activité

OBJECTIF EDUCATIF

Favoriser l'épanouissement personnel :

Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.

OBJECTIF GENERAL

Rendre l'enfant acteur de ses loisirs

- Impliquer les enfants dans les propositions d'animations et à la création des plannings d'activités

OBJECTIFS OPERATIONNELS

 **Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins**

Prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant

- Permettre aux enfants d'aménager les lieux et les salles d'activités selon leurs envies
- Respect des différents temps de la journée et de la vie quotidienne (repas, sieste, temps calme, accueils, temps d'animation...)
- Temps d'échanges et discussions avec les enfants sur leurs ressentis de la journée

Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant

- Laisser faire l'enfant et l'accompagner (vie quotidienne et temps d'activité)
- Mise à disposition de matériel et d'espaces d'activités autonomes
- Donner la possibilité de se servir et de participer au rangement
- Responsabiliser les enfants à la gestion du temps et de l'organisation de la journée

 **Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité**

Amener l'enfant dans la notion de vivre ensemble, et aux différents temps de vie quotidienne

- Mise en place de règles de vie avec les enfants, ex : "je prends – je joue – je range" et ce que j'ai le droit de faire
- Mettre en place différents supports adaptés, qui fait quoi !
- Participation à l'organisation du goûter, des sorties, de l'organisation du dortoir...
- Rangement des salles et du matériel
- Outil musical pour le rangement collectif

Favoriser le respect de l'environnement au quotidien

- Poubelles de tri à différents endroits de l'accueil
- Activités manuelles avec matériaux de récupération
- Sensibilisation régulière au non-gaspillage (papier à dessin, lumière, nourriture, l'eau)

Développer l'entraide et la solidarité entre les enfants

- Grands jeux collectifs et de coopération
- Temps d'échanges
- Respect de la réglementation
- Mise en place de règles de vie

➤ **Moyen de mise en œuvre des différents objectifs**

Responsabiliser l'enfant en favorisant l'autonomie tout en respectant les règles de vie quotidienne. Ils devront prendre la gestion et l'organisation « des **espaces de jeu autonome** » tel que :

- **La bibliothèque autonome** (horaire et règles construits avec les enfants, avec la possibilité d'emprunter un livre)
- **Le basket autonome** (horaires et les règles de jeu construites avec les enfants)
- **Le jardin autonome** (sur la l'année, qui fait quoi...)
- **Des espaces dédiés sur des thématiques.** Les enfants créeront et installeront leurs espaces de jeux. Il s'agit de responsabiliser l'enfant sur le matériel mis à disposition.
Ex : espace sans bruit, espace construction, espace livre, espace communication...
- **Nous proposerons des temps de sensibilisation sur le respect :** sur ce que j'ai le droit/pas le droit de faire et/ou sur des thèmes aux choix des enfants. Sous forme de saynète et jouer par les animateurs en interactif avec les enfants « 10' tous les jours », toute l'année des mercredis et vacances.
- Les différents temps de la journée ainsi que les activités seront réfléchis en concertation avec l'ensemble des enfants.
- Permettre à l'enfant de construire ses temps activités.

➤ **Modalité d'évaluation**

Des outils d'évaluation "mur d'expression libre, des temps de concertation sur la journée et une boîte aux lettres à idées" seront mis en place dans chaque groupe afin de mesurer la progression de chacun, il y sera évalué :

- 👏 Nombre de projet d'animation réalisé avec les enfants
- 👏 Nombre d'atelier autonome organisé par les enfants
- Nombre de proposition d'idées émises par les enfants

Des temps de concertation seront proposés avec l'équipe d'animation ce qui permettra de faire le point sur les activités afin de réajuster les actions, d'améliorer l'organisation, de mieux structurer le travail et les missions de pour être plus cohérents avec les objectifs.

Le public "constat et caractéristiques"

- Le secteur Point du Jour regroupe 1 école maternelle et 1 école élémentaire
- Ecole maternelle des Blossières : il y a 90 élèves
- Élémentaire : il y a 150 élèves
- 70% des enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont scolarisés à l'école des Blossières.
- Les enfants scolarisés à l'école des Blossières sont en majorité du quartier du Point du Jour.
- L'accueil de loisirs du Point du Jour est en multi sites, des tranches d'âges sont mis en place soit le matin ou l'après-midi.
- Suite à la demande de certains parents et enfants, l'accueil de Loisirs a mis en place un fonctionnement de passerelle : le but est de permettre aux enfants de 5-6 ans de découvrir les locaux de la Porte St Jacques, les espaces de jeux et aussi de mieux appréhender le passage chez les plus de 6 ans. Ce système est bénéfique et répond aux besoins des enfants.
- La majorité des enfants 6-12 ans qui fréquentent l'accueil de loisirs du Point du Jour sont demandeurs d'activités sportives.
- Sur la période de janvier 2024 à août 2024, nous avons constatés que 17 enfants inscrits à l'école maternelle des Blossières, fréquentent aussi l'accueil de loisirs du Point du jour. Concernant les enfants issus de l'école primaire des Blossières, le chiffre s'élève à 43.
- Sur les temps périscolaires de la garderie du matin, les enfants sont demandeurs d'activités plutôt « posées /calmes » ex : des activités créatives, jeux de société, lecture. Sur la garderie du soir la tendance s'inverse : ils ont besoin d'activités leur permettant de bouger : jeux de ballons, jeux de cours...

Les besoins et caractéristiques des enfants :

Les besoins et caractéristiques des enfants sont différents à chaque âge, car l'enfant grandit et découvre le monde qui l'entoure.

Les besoins des enfants de 3 à 6 ans : est une période de développement intense dans la vie d'un enfant. Les enfants de 3 à 6 ans ont des besoins particuliers et différents des autres enfants. En les comprenant et en répondant à leur besoin d'exploration, d'autonomie, d'apprentissage, d'intégration sociale, nous stimulons l'épanouissement et la croissance des enfants.

Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants de 3 à 6 ans

Besoins et intérêts

Besoins physiologiques

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps et de sa personne

Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation



Activités possibles

Comptines, chants, contes et marionnettes

Activités créatives et de bricolage

Activités manuelles autour de la sensorialité

Activités sportives

Jeux d'imitation

Les caractéristiques des enfants de 6 à 12 ans :

Comprendre les besoins et les caractéristiques des enfants de 6 à 12 ans est essentiel pour pouvoir y répondre. En encourageant leur indépendance, en stimulant leur curiosité intellectuelle, en créant un environnement social positif et en incitant leur créativité, nous stimulons leur apprentissage.

Après la période de la petite enfance de 3 à 6 ans où le jeune enfant a dû faire face à de nombreux apprentissages (lecture – écriture – mémorisation – petite activité sportive – découverte du lien social), l'étape qui suit, que l'on pourrait appeler "enfance", va voir de nombreuses transformations chez la fille comme chez le garçon, sur le plan physique, bien sûr, mais aussi sur le plan psychomoteur, cognitif, psychologique et créatif.

La période de 6 à 12 ans marque une étape cruciale dans le développement des enfants. Ils deviennent plus indépendants, plus curieux et plus conscients de leur environnement.

Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants de 6 à 8 ans

Besoins et intérêts

Besoins physiologiques

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps et de sa personne

Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation



Activités possibles

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction

Activités sportives

Jeux d'échange

Découverte d'un milieu / de la nature

Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants de 8 à 10 ans

Besoins et intérêts

Besoins physiologiques

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

La socialisation s'affirme

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet

Activités possibles

Début des grands jeux

Activités sportives et baignade

Activités de construction

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités en autonomie



Besoins, intérêts et activités possibles pour les enfants de 10 à 12 ans

Besoins et intérêts

Besoins physiologiques

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoin de se situer comme "grands", on ne joue plus avec les "petits" et on rejette les jeux de "petits".

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions

Création de groupe

Activités possibles

Grands jeux

Activités sportives et de plein air

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités libres / en autonomie



👉 Présentation “Mon péri scolaire”

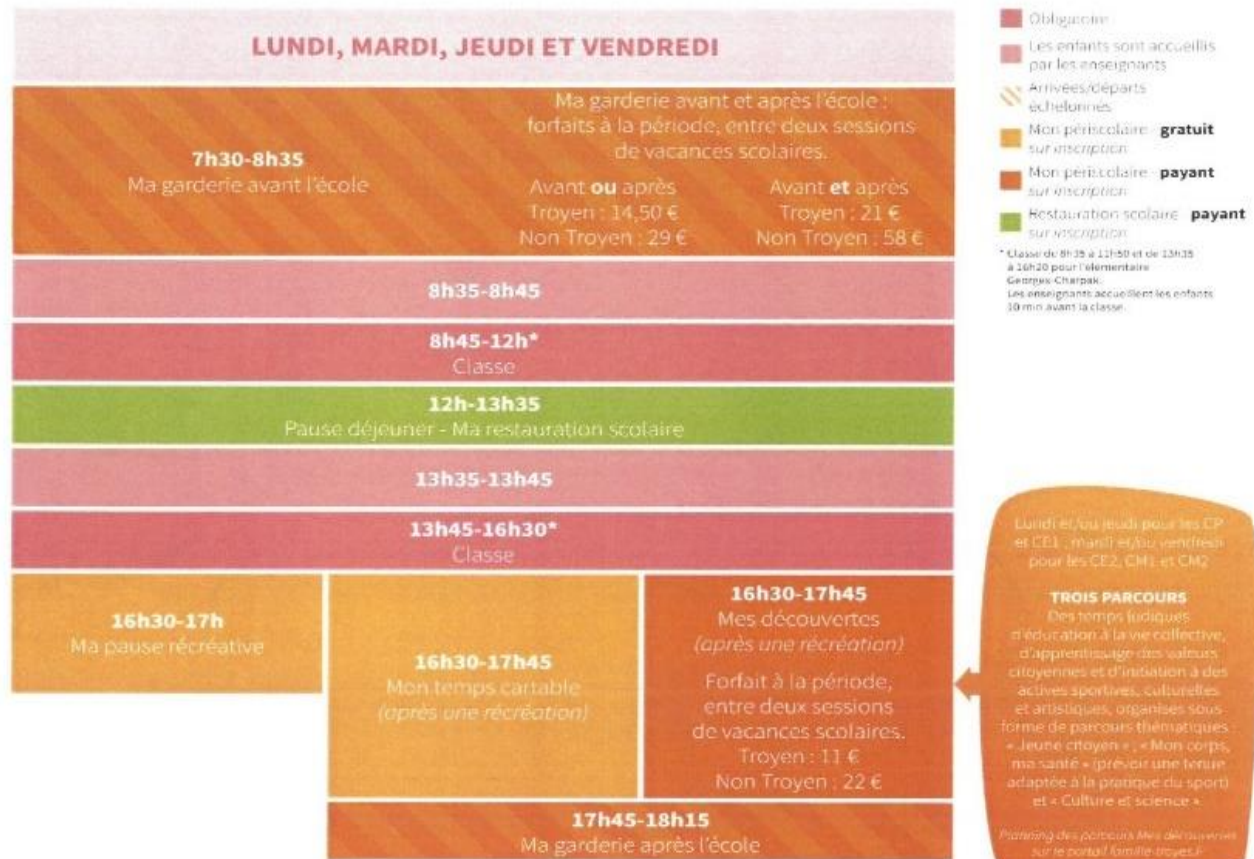


Groupe scolaire des Blossières

👉 3-5 rue, Claude Jobert



En école élémentaire (du CP au CM2)



Toute fréquentation doit faire l'objet d'une inscription préalable - famille.troyes.fr

Toute modification ou annulation doit être effectuée sur le Portail Famille, auprès du Pôle Famille et Proximité ou des maisons de quartier de la Ville de Troyes.

En cas de besoins exceptionnels, pour Ma garderie avant et après l'école, des tarifs « journée » ou « semaine » peuvent être appliqués.



Mon périscolaire

Service d'accueil éducatif, facultatif

Les activités périscolaires ont lieu les **lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les heures qui précèdent et suivent la classe**, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Troyes. Elles contribuent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants.

En école maternelle (de la toute petite à la grande section)

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		
7h30-8h35 Ma garderie avant l'école	Ma garderie avant et après l'école : forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires.	
	Avant ou après Troyen : 18 € Non Troyen : 36 €	Avant et après Troyen : 26 € Non Troyen : 72 €
8h35-8h45		
8h45-12h* Classe		
12h-13h35 Pause déjeuner - Ma restauration scolaire		
13h35-13h45		
13h45-16h30* Classe		
16h30-17h Ma pause récréative		
17h-18h15 Ma garderie après l'école		

- Obligatoire
- Les enfants sont accueillis par les enseignants
- Arrivées/départs échelonnés
- Mon périscolaire - **gratuit** sur inscription
- Mon périscolaire - **payant** sur inscription
- Restauration scolaire - **payant** sur inscription

* Classe de 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20 pour les maternelles Pasteur, Louis Dumont et Georges Charpak. Les enseignants accueillent les enfants 10 min avant la classe.

Je pense à prendre mon goûter avec moi !



Troyes

Espace Audiffred
 Pôle municipal de la Famille
 Service Relations avec les usagers
 1, rue de la Tour à Troyes
 03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

➤ L'organisation de la semaine de l'enfant



La semaine scolaire de l'enfant est organisée sur 4 jours d'école, lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux horaires de classe suivants :

- De 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30 (les enseignants accueillent les élèves dix minutes avant l'heure de la classe)

LE MATIN, AVANT LA CLASSE :

La collectivité propose un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires troyennes tout au long de l'année, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35. **Ce temps d'accueil est déclaré à la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, aux Sports et à la Vie Associative (SDJESVA).**

L'accueil du matin est organisé de façon échelonnée. L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants en fonction de leurs besoins. Par son attitude il instaure un climat de confiance avec les familles et les enfants.

Ce temps d'accueil prend en compte le rythme biologique de l'enfant. Les activités du matin sont des activités libres. Des espaces (dessin, jeux de sociétés, bricolage) sont aménagés, afin de permettre de répondre aux besoins et envies des enfants.

L'animateur adopte différentes attitudes pédagogiques en fonction du rythme et envies des enfants : faire avec/laisser faire/donner à faire/faire faire.

LA PAUSE MERIDIENNE :

De 12h à 13h35, la pause méridienne est un temps privilégié pour les enfants. Cette pause leur permet de récupérer, car le milieu de journée est synonyme de fatigue placé entre deux temps de classe où l'attention est requise. C'est un temps pour se restaurer, également pour se détendre, un moment de convivialité. La pause méridienne est un temps éducatif qui permet aux enfants de se responsabiliser (être responsable d'une tâche, choix du placement à table...), et d'acquérir de l'autonomie (se servir seul...), sans oublier l'apprentissage des gestes d'hygiène. Avant ou après le repas, l'enfant a le choix de jouer librement ou participer à des animations proposées par l'encadrant. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA.**

LE SOIR, APRES LA CLASSE :

Dès 16h30, une prise en charge des enfants est assurée dans les accueils périscolaires, laissée au choix des familles :

Soit de 16h30 à 17h00 : Ma pause récréative, pour les enfants qui ne sont pas inscrits à Mon temps cartable ou Mes découvertes, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA.**




Soit de 16h45 à 17h45 : Mon temps cartable, incluant une pause récréative et un temps dédié à la réalisation du travail personnel par l'enfant sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la SDJESVA.**

Soit de 16h45 à 17h45 : Mes découvertes, incluant une pause récréative et un temps dédié à l'initiation à des activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques ou de découverte, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. Sous forme de parcours, selon un cycle trimestriel : « Jeune citoyen », « Mon corps, ma santé » et « Culture et sciences », les activités sont déclinées le lundi et le jeudi pour les enfants scolarisés en CP et CE1 ; le mardi et le vendredi pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.**

Soit de 17h45 à 18h15 : Ma garderie après l'école, avec possibilité de départ échelonné. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.**

Le taux d'encadrement d'un groupe d'enfants, assoupli par la signature du Projet Educatif De Territoire, est porté à un adulte pour 18 enfants maximum dans les accueils élémentaires. Selon les activités et en fonction de la typologie de l'accueil le taux d'encadrement peut varier.

Une surveillance efficace est requise s'agissant des jeunes enfants. L'obligation de surveillance doit être constante, vigilante et active.

-  La surveillance **constante** : Les enfants (3-12 ans) ne peuvent rester seuls, sans surveillance
-  La surveillance **vigilante** : Être présent et attentif aux risques éventuels
-  La surveillance **active** : Réagir rapidement en cas de danger

Le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

Le dispositif CLAS vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Cette action, qui a lieu en dehors du temps scolaire, est centrée sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

- Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école.

LA JOURNEE DU MERCREDI :

- Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

- Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00)

Les **accueils périscolaires** sont adaptés à la journée de l'enfant :

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs).

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.**

Communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil périscolaire et extrascolaire dans sa dimension éducative.

La communication avec les familles

1. Un site internet : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un portail famille : PORTAIL FAMILLE - accueil (troyes.fr) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs réseaux sociaux qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des accueils de loisirs Troyens.
4. Un flyer par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Des programmes d'activités périscolaires et extrascolaires et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des temps de partage et d'échanges réguliers sont proposés au sein des accueils de loisirs.
7. Un questionnaire de satisfaction permet de recenser les avis des familles

Communication avec les enfants :

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. Les accueils péris et extrascolaires étant des lieux de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

La santé

1. Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

6. Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant

➤ L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est essentielle pour mettre en œuvre une démarche éducative centrée sur les droits de l'enfant.

- **Les directeurs(trices) / les coordonnateurs(trices)** jouent un rôle central dans la gestion et la direction des accueils, ils assurent :

L'élaboration et la conduite du projet pédagogique : garant des orientations éducatives, ils veillent à ce que les principes et objectifs éducatifs soient respectés et appliqués. En collaboration avec l'équipe d'animation, ils développent et mettent en œuvre un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants.

La gestion réglementaire et administrative : toutes les normes de sécurité, procédures et réglementations sont strictement respectées pour garantir la sécurité des enfants et de l'équipe d'animation. Ils s'occupent des aspects administratifs, comme la gestion des présences et des documents nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil.

L'animation de l'équipe pédagogique : en coordonnant, animant et formant l'équipe, ils favorisent une bonne dynamique de groupe et un travail collaboratif.

La prise en compte de l'enfant dans sa globalité : ils mobilisent tous les acteurs nécessaires pour la prise en charge de l'enfant. La communication avec les familles : interlocuteurs privilégiés, ils assurent une communication fluide et de qualité

- **Les animateurs(trices)** sont au cœur de l'interaction avec les enfants et jouent un rôle crucial dans leur épanouissement ; ils veillent à :

Assurer la sécurité physique et affective des enfants, en respectant toutes les réglementations en vigueur, lors de tous les temps de la journée.

Conduire des activités : en élaborant et animant des activités en accord avec les objectifs du projet pédagogique, favorisant le développement des enfants.

Engager une démarche pédagogique par leur présence active et leurs interactions ils créent un environnement de confiance, adoptent des attitudes pédagogiques variées pour accompagner les enfants vers une plus grande indépendance et autonomie en les encourageant à prendre des initiatives, à faire des choix et à participer activement aux décisions de groupe

➤ **Les fonctions et savoirs**

Savoirs

Connaissance des projets éducatifs et pédagogiques.

Connaissance de la réglementation, liée à la sécurité et l'encadrement des publics (voir fiches « mémos » affichées dans vos structures (déplacements, activités spécifiques ...) et en annexes.

Connaissances des enfants (besoins et possibilités physiques, intellectuelles, sociales, rythme biologique).

Connaissance de l'organisation (règlement intérieur, vie quotidienne, travail en équipe ...).

Savoir-être

Être un adulte référent :

- Attitude appropriée et comportement exemplaire
- Tenue vestimentaire adaptée
- Langage adapté
- Cohérence dans les attitudes bienveillance et respect des règles et des personnes

Être réactif et à l'écoute :

- Adaptabilité
- Analyse de situation
- Prise de recul
- Capacité à se remettre en question

Être en capacité de communiquer et d'informer avec les enfants, avec l'équipe, en direction des familles, avec les partenaires.

Faire preuve d'initiative et d'autonomie en étant force de proposition.

Participer aux temps de préparation, de formation, d'échange de pratique.

Savoir-faire

Proposer 1 activité en rapport avec le projet pédagogique en prenant en compte les besoins et attentes des publics.

Préparer 1 animation adaptée au milieu, au public, aux règles de sécurité (prévoir le matériel, réaliser 1 fiche d'activité).

Animer en donnant du sens à l'activité, en suscitant l'implication du public, en transmettant des consignes claires, en veillant au respect des règles de sécurité et du matériel, en s'adaptant aux imprévus.

Encadrer 1 groupe lors des différents temps de la journée (adapter ses méthodes pédagogiques, savoir gérer les conflits).

Clôturer son activité (ranger, évaluer son intervention).

S'investir dans sa structure en construisant une relation de qualité avec les enfants, en participant activement au fonctionnement de l'équipe pédagogique.